



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2024-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AFA CLUB AUTO POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association AFA CLUB AUTO pour l'organisation de la rétrospective d'Ampus prévue le 31 mars 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association AFA CLUB AUTO sollicite le versement d'une subvention communale le plus rapidement possible afin d'organiser cette manifestation automobile en souvenir de la course de côte d'Ampus.

En réponse à la demande de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2024
65748	AFA CLUB AUTO	1 800,00 €
TOTAL		1 800,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'organisation de la manifestation automobile énoncée ci-dessus,

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association AFA CLUB AUTO d'un montant de 1 800,00€ pour l'année 2024,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

